



PLENIERE DU 8 DECEMBRE 2008

DEBAT BUDGETAIRE – AMENAGEMENT DU TERRITOIRE

Intervention de Jean-Pierre GIROD, Vice-président au développement durable, en charge de l'aménagement du territoire

Monsieur le Président, cher(e)s collègues,

Comme vous l'avez rappelé dans votre introduction, M. le Président, cette année 2008 a été riche en réunions. Surtout, de très nombreux contrats de Pays (6) et d'agglomérations (4) ont ainsi pu aboutir et être signés ou le seront prochainement comme pour le Plateau de Caux maritime et le Pays de Bray.

Cette deuxième génération de contrats de territoire, co-conduit avec les départements, maintient l'élan de coopération entre les collectivités malgré l'absence de l'Etat.

Ces nouveaux contrats reprennent les priorités partagées et ambitieuses définies dans le Schéma Régional d'Aménagement du Territoire à savoir :

- La mise en œuvre du Plan Climat Energie avec l'objectif de réduire les gaz à effets de serre et la consommation énergétique tout en développant le recours aux énergies renouvelables. Elle se traduit notamment dans ces contrats par l'installation des Espaces Info Energie et la création de postes de conseillers en énergies partagées.
- Un nouvel équilibre environnemental avec la prise en compte de l'environnement et même souvent des milieux naturels.
- Une cohésion sociale renforcée avec l'accès pour tous à la culture, au sport, à la formation

- Une économie diversifiée tournée vers l'avenir

- La mise en place d'une stratégie locale de déplacement par le renforcement des pôles d'échange et l'utilisation des transports collectifs

Les bénéfices de la création, par la loi Voynet de 1999, des pays et des agglomérations sont reconnus. Au premier rang de ceux-ci, davantage de solidarité entre espaces ruraux et espaces urbains. Ainsi, le récent rapport sur l'organisation territoriale de la France du député UMP des Ardennes, M. Warsmann, reconnaît que « *Les pays ont amélioré la coordination entre les acteurs locaux, en facilitant le dialogue entre l'État et les communes sur les priorités d'intervention publique. Ils ont eu un effet levier sur les interventions de l'État (les contrats passés ont ouvert des participations complémentaires des départements et des régions)* ». Ce succès s'est traduit par la création de 371 pays dont 14 en Haute-Normandie. On ne peut donc que s'étonner et s'inquiéter que ce même rapport propose de les supprimer. Mais sans doute, parce qu'il fonctionne, est-ce là encore un échelon territorial de trop...

Dans notre Région, nous constatons également le développement des Agendas 21 au niveau des Pays et des Agglomérations, déjà six de signés.

Notre dispositif fonctionne bien et une nouvelle agglomération et un nouveau pays devrait se lancer dans une démarche d'Agenda 21.

Ce chapitre budgétaire intègre dorénavant le Parc Naturel Régional des Boucles de Seine comme outil d'aménagement du territoire. Le Parc a un rôle primordial tant en matière de préservation de la biodiversité et de qualité des milieux naturels et des ressources que d'attractivité touristique. Il a aussi pour vocation d'expérimenter et d'innover comme par l'élaboration d'une trame verte et bleue. La procédure de révision de la Charte a été engagée et un contrat de Parc sera signé pour la période 2009-2011.

Cette politique est un levier pour un développement plus harmonieux et montre sa pertinence au vu de la qualité des projets, plus resserrés que dans la 1^{ère} génération, et du volume financier mobilisé qui apporte des réponses aux défis économiques sociaux, environnementaux et climatiques.

La Région ne discourt pas mais elle agit pour soutenir des projets pour l'avenir avec des euros sonnants et trébuchants. Les crédits de paiement ont ainsi augmenté de 2 millions d'euros à périmètre constant.

Je vous invite à approuver les dispositions techniques et, administratives et financières contenues dans le rapport de Monsieur le Président des pages 328 à 343.